

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMBLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2023**

FEUILLET N°

Nombre de Conseillers :

En exercice : 22  
Présents : 12  
Votants : 18

Intitulé du rapport : <b>Rapport Social Unique 2021</b>	Thème : <b>Fonction Publique</b>
Type de rapport : <b>Délibération</b>	Référence : <b>D2023-141</b>

L'an deux mille vingt trois, le 28 juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de LA TREMBLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame OSTA AMIGO Laurence, maire de La Tremblade.

Date de convocation du conseil municipal : 22 juin 2023

Présents : OSTA AMIGO Laurence, DAUGY Emmanuel, CHAILLÉ Bernadette, MATET Nicolas, CÉNÉRINI Gilles, PRUNEAU Roselyne, ROLLAND Anne-Marie, GUILHEM Nelly, PROUST Thierry, LAMONERIE GUILLON Françoise, GIRAUD Amandine, ALBAN Lionel, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 22 membres.

Absents ayant donné pouvoir : VOLLET-CHAMBOULAN Christine à DAUGY Emmanuel, COUTURIER Linda à ALBAN Lionel, CHAUDUN Martine à CHAILLÉ Bernadette, DIERES-MONPLAISIR Bernard à PROUST Thierry, LANDREAU Fabrice à MATET Nicolas, VOLLET Danielle à OSTA AMIGO Laurence

Absents excusés: BERGERON Patrick, LAGOUTTE Frédéric, DUREL Jacques, CHAUVIN Loïc,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu l'article L231-1 du code général de la fonction publique relatif à l'élaboration du rapport social unique ;

Vu le décret n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment l'article 5,

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales ;

Vu l'avis du comité technique en date du 20 mai 2023 ;

Après avoir entendu le rapport de Madame le maire et sur sa proposition ;

Cachet et signature

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE LA TREMLADE – RONCE LES BAINS  
ANNÉE 2023**

FEUILLET N°

Le conseil municipal **18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention**, prend acte des éléments détaillés du rapport social unique établi sur la base des données disponibles de l'année 2021, et de la publication sur le site internet de la collectivité de ce rapport pour en assurer la diffusion.

Fait et délibéré à La Tremblade, le 28 juin 2023

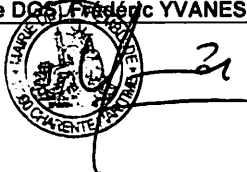
Au registre sont les signatures,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,  
OSTA AMIGO Laurence



<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>	
Sous le N° 017 – 211704523 – 20230628-- D2023-141 – DE	
Accusé de Réception Préfecture Reçu le 29/06/2023	
Document certifié conforme Le DCSA Frédéric YVANES	- Affiché le 29/06/2023



Conformément à l'article R102 du code des tribunaux administratifs, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers – 15, Rue Blossac – 86000 POITIERS, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication

Cachet et signature